

## Pour vous informer sur l'avancement des travaux

- les sites internet de la **DREAL**  
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>  
Rubrique Transports-Infrastructure /  
Les projets d'infrastructures routières / déviation PL  
(<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/la-deviation-des-pl-de-la-rn568-vers-les-routes-a10739.html>)
- de la **DIRMED**  
<http://www.enroute.mediterranee.equipement.gouv.fr>
- et du **GPMM**  
<http://www.marseille-port.fr/fr/Actualité/3755>
- un service d'information par courriel / SMS  
à l'adresse [devplfos@nicaya.com](mailto:devplfos@nicaya.com)

## Calendrier

<b>Février</b>	Préparation des travaux
<b>Février / mars</b>	Installation de panneaux de signalisation
<b>Avril</b>	Mise en place de la déviation PL et des restrictions de circulation sur la RN568
<b>Fin avril</b>	Mise en place des contrôles de police

Des restrictions de circulation (réduction de voies aux abords des travaux) seront mises en place temporairement pendant la réalisation de ces travaux. Vous serez tenu informé des conditions de circulation aux abords du chantier.

*La DREAL PACA recommande la plus grande prudence aux abords des zones de chantier et vous remercie de votre compréhension pour la gêne occasionnée.*

## FOS-SUR-MER

# LA DÉVIATION DES POIDS LOURDS DE LA RN568 VERS LES VOIES PORTUAIRES 544 ET 545

L'État, représenté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), avec le soutien de ses partenaires, les collectivités locales, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), met en œuvre des opérations d'amélioration des conditions de desserte de la ZIP.

Parmi ces opérations figure **la déviation des poids lourds (PL) par les routes portuaires (RP544 et 545)** avec pour objectifs **de réduire les nuisances sonores et de prévenir les dangers pour les usagers de la RN568** (véhicules légers, motocycles...).

### Le projet :

- Un trafic de **poids lourds en transit dévié** de la RN568 **vers les voies portuaires** (soit 80% des PL empruntant aujourd'hui la RN568)
- Des temps de trajets (traversée de la ZIP) quasi identiques : 6 min
- Une distance par les routes portuaires faiblement allongée : +1,2 km
- Une **déviation effective** à l'horizon **avril 2018**
- Des **mesures de police** mises en place pour faire **appliquer ces restrictions de circulation à partir de fin avril 2018**

# La déviation poids-lourds de la RN568 vers les RP544 et RP545 - 1<sup>re</sup> phase

